Formulaire d'approbation ESTIMATION des frais de scolarité (1) et salaires

NOM, Prénom:	
Programme d'études :	
Option/spécialité :	

IPSAV et IPSAV spécialisé 45 crédits répartis sur 4 sessions

Étudiant québécois (étudiant Français et Belge francophone) = En moyenne 1 436\$/session Étudiant canadien = En moyenne 3 661\$/session

Étudiant international = En moyenne 5 378\$/ session, incluant l'application de la bourse d'exemption UdeM⁽²⁾

SALAIRE

IPSAV - Spécialités

- Médecine des animaux de compagnie
- Médecine équine
- Médecine porcine
- Médecine zoologique
- Médecine et chirurgie des animaux de la ferme : pratiques ambulatoire et hospitalière
- Médecine et chirurgie des animaux de la ferme : pratique hospitalière
- Médecine et chirurgie des animaux de la ferme : pratique ambulatoire
- Médecine des animaux de la ferme et équine : pratique hospitalière
- Médecine des animaux de la ferme et équine : pratique ambulatoire
- Ambulatoire équin

SALAIRE

IPSAV spécialisé – Spécialités

- Chirurgie des animaux de compagnie
- Imagerie médicale des animaux de compagnie
- Urgentologie et soins intensifs des animaux de compagnie
- Urgentologie, soins intensifs et chirurgie des animaux de compagnie
- Médecine de population des bovins laitiers
- Médecine interventionnelle multi-espèces à dominance animaux de compagnie
- Thériogénologie

SALAIRE	JOURS FÉRIÉS (3,60%)	AVANTAGES SOCIAUX (3%)	TOTAL
19 500\$	702\$	585\$	20 787\$

^{***}Veuillez prendre note que selon la spécialité, vous devrez prévoir les frais d'adhésion à l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ). Voici les frais (taxes incluses) en vigueur pour l'année 2022-2023 :

Analyse du dossier : 517,39\$ (pour un étudiant provenant d'un établissement non agréé) 258,69\$ (pour un étudiant provenant d'un établissement agréé)

Cotisation (incluant les frais de l'Ordre des pharmaciens du Québec - OPQ) : 626,91\$

Examen de lois et règlements : 258,69\$

J'atteste avoir pris connaissance des informations ci-dessus.

Signature – Étudiant.e Date

Montants estimés selon les frais de scolarité en vigueur pour l'année 2022-2023. Ces montants incluent les frais afférents aux frais de scolarité, mais n'incluent pas le coût d'admission à l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ). Indexation des frais de scolarité : mise à jour annuelle en mai.

(2) Prendre note que la bourse d'exemption UdeM pourrait ne pas être renouvelée par l'institution pour l'année académique suivante.

MAJ 30-01-2023